

Télétravail des cadres : un retour en arrière impensable, une balance positive malgré certains risques perçus

Le télétravail s'est généralisé au sein des entreprises lors de la crise sanitaire de 2020. Quatre ans après, l'étude de l'Apec relève que 67 % des cadres télétravaillent au moins 1 jour par semaine -une proportion qui progresse encore dans les TPE-PME- et 49 % souhaiteraient même davantage télétravailler. Près de la moitié des cadres télétravailleurs se déclarent prêts à changer d'entreprise si celle-ci ne proposait plus de télétravail. Un retour au 100 % présentiel ne semble pas être une option.

La grande majorité des cadres satisfaits du télétravail

- **Pour les cadres, le télétravail n'est plus une option mais un acquis** et rejoindre une entreprise qui ne propose pas le télétravail serait rédhibitoire pour la moitié d'entre eux (51 %).
- **8 cadres sur 10** actuellement télétravailleurs (**82 %**) seraient mécontents si leur entreprise supprimait l'accès au télétravail. Pour **45 %** d'entre eux, cela les pousserait même disent-ils à changer d'entreprise (une part qui monte à 57 % chez les cadres de moins de 35 ans).
- **Le télétravail continue de se diffuser au sein de toutes les entreprises, y compris les plus petites** : la part des cadres en télétravail régulier est de **54 %** au sein des TPE (et de **74 %** pour les grandes entreprises).

« Aujourd'hui, un retour en arrière vers le tout présentiel n'apparaît pas imaginable et les entreprises qui seraient tentées d'imposer ce format risqueraient de voir partir ailleurs leurs meilleurs talents. Le télétravail n'est plus une réponse conjoncturelle à une crise, c'est devenu une composante structurelle de l'organisation du travail » déclare **Gilles Gateau**, directeur général de l'Apec

- **1 cadre sur 2** souhaiterait d'ailleurs augmenter son quota de jours de télétravail par semaine.
- **La grande majorité des cadres déclarent souhaiter télétravailler régulièrement** à raison de : 1 fois par semaine (**14 %**), 2 fois par semaine (**30 %**), 3 fois par semaine (**22 %**), 4 fois par semaine (**6 %**). **10 %** des cadres souhaiteraient effectuer leur travail complètement en distanciel. Seulement **13 %** des cadres ne souhaitent pas télétravailler.

- Mais le télétravail n'est pas pour autant la norme universelle : **1 cadre sur 4** travaille en présentiel - par choix ou par obligation.

Équilibre vie pro/vie perso, expérience collaborateur, opportunités d'évolution...Les cadres soulignent toutefois des difficultés spécifiques liées au télétravail

Si le télétravail est très largement apprécié par les cadres, une part notable d'entre eux relève avec lucidité des limites à ce type d'organisation. Les télétravailleurs estiment qu'il comporte des effets négatifs dus à la réduction des interactions et qu'il pénalise in fine la cohésion entre les membres des équipes :

- **48 %** expriment qu'il est plus difficile de s'intégrer ou d'intégrer une ou un nouveau salarié à une entreprise.
- **46 %** d'entre eux estiment pouvoir moins apprendre de leurs collègues.
- **41 %** affirment même ressentir un sentiment d'isolement, un manque d'interactions avec leurs collègues de travail ou leurs clients.

De plus, le télétravail a pu brouiller un peu plus les frontières entre les sphères professionnelle et personnelle avec **4 cadres télétravailleurs sur 10** qui affirment avoir des difficultés à séparer sa vie professionnelle de sa vie personnelle.

Enfin, une part notable des cadres – en particulier les cadres les plus jeunes - craint que le télétravail n'entrave leur évolution professionnelle :

- **39 %** d'entre eux craignent de rater des informations importantes (**49 %** pour les jeunes cadres)
- **34 %** des cadres ont l'impression que leur manager ne voit plus ou moins leur charge de travail et difficultés (**46 %** pour les jeunes cadres)
- **23 %** des cadres ont davantage de difficultés à demander de l'aide à leurs collègues (**33 %** pour les jeunes cadres).

« Dans un contexte où le télétravail est durablement installé dans nos organisations, le rôle du manager évolue pour prendre en compte les nouveaux enjeux et besoins de ses équipes face à ce changement profond de mode de travail », souligne **Gilles Gateau**, directeur général de l'Apéc

Zoom sur...

L'impact des JO 2024 sur les modes de travail des cadres en Ile-de-France

8 cadres franciliens **sur 10** anticipent des perturbations de leurs trajets domicile-travail. En conséquence, **65 %** des cadres prévoient d'adapter leurs habitudes, dont 42 % qui déclarent vouloir télétravailler davantage lors de cette période.

Néanmoins, à ce stade, seuls 31 % des cadres franciliens travaillent dans des entreprises ayant annoncé des mesures pour faire face aux perturbations.

*Données provenant d'une enquête en ligne réalisée auprès d'un échantillon de 1 000 cadres en février 2024

À propos de l'Apec

L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, est une organisation paritaire qui se mobilise pour aider les cadres et les jeunes diplômé.es à partir de Bac+3, en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. En tant qu'opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les cadres, l'Apec permet à ses clients, quelle que soit leur situation, de s'informer, réfléchir, se projeter et agir pour leur projet professionnel. En 2023, parmi les 1 63 000 cadres et jeunes diplômé.es accompagné.es par l'Apec, 96 000 ont bénéficié du CEP. Dans un contexte de difficultés de recrutements, l'Apec aide les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin. Son observatoire analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre.

L'Association combine une présence territoriale de proximité avec son jobboard : apec.fr (plus de 2 millions d'offres d'emplois cadres publiées en 2023 et 440 000 profils de cadres en recherche d'opportunités). L'Apec et ses 1 100 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec plus d'une soixantaine de centres, en France hexagonale et en Outremer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte.

En savoir plus : corporate.apec.fr

Contacts presse

Service presse – presseapec@havas.com – 0660821017

Mendrika Lozat - Responsable relations médias - mendrika.lozat@apec.fr - 0674947624